

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
De 00 001 à 50 000 €	10 % TTC du prix de vente	10 % TTC du prix de vente	10 % TTC du prix de vente
De 50 001 à 150 000 €	8 % TTC du prix de vente	8 % TTC du prix de vente	8 % TTC du prix de vente
De 150 001 à 250 000 €	7 % TTC du prix de vente	7 % TTC du prix de vente	7 % TTC du prix de vente
De 250 001 à 400 000 €	6,50 % TTC du prix de vente	6,50 % TTC du prix de vente	6,50 % TTC du prix de vente
De 400 001 à 450 000 €	6 % TTC du prix de vente	6 % TTC du prix de vente	6 % TTC du prix de vente
De 450 001 à 500 000 €	5,50 % TTC du prix de vente	5,50 % TTC du prix de vente	5,50 % TTC du prix de vente
De 500 001 à 550 000 €	5 % TTC du prix de vente	5 % TTC du prix de vente	5 % TTC du prix de vente
De 550 001 à 600 000 €	4,50 % TTC du prix de vente	4,50 % TTC du prix de vente	4,50 % TTC du prix de vente
Au-delà de 600 000 €	4 % TTC du prix de vente	4 % TTC du prix de vente	4 % TTC du prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Cubzac Conseil Immobilier – Siège Social - 75, Rue Henri Groues 33240 St André de Cubzac
 SARL au capital de 7 700 € / RCS de Bordeaux N° 484 268 743 - Carte professionnelle Transaction n° CPI 3301 2017 000 016 889 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde

Honoraires au 01 Avril 2017

Garantie Financière Allianz IARD 87, Rue de Richelieu 75002 Paris

La délivrance d'une note est obligatoire.